

CONTRACTUEL-LE-S

Cheminot-e-s Contractuel-le-s : **Il est l'heure d'exiger votre dû !!!**

La négociation salariale obligatoire s'est déroulée le 08/11/ 2023. Pour SUD-Rail les mesures prises par la direction actent clairement un recul du pouvoir d'achat pour l'ensemble des cheminot-e-s. La direction doit l'entendre raison et organiser rapidement une « revoyure salariale » sans quoi elle s'exposera à une colère sociale massive dans l'entreprise à quelques mois des JOP. Pour les contractuel-le-s, comme pour les statutaires, il est clair que le compte n'y est pas. De plus les cheminot-e-s en CDI doivent faire face au mépris de la direction, qui, en 2023 n'a pas distribué l'ensemble des enveloppes d'augmentations actées sur le PV des NAO ! Ainsi sur TER Occitanie par exemple, seulement 40 % de l'enveloppe « AI début de parcours » a été distribuée, (chiffre de la direction) sans que l'on sache où est passé le reste de l'argent !

Pour que la direction rende l'argent, les cheminot-e-s contractuel-le-s doivent connaître leurs droits et participer à la construction d'un rapport de force suffisant pour obtenir leur dû !

Alors qu'en 2024 la SNCF va encore annoncer de substantiels bénéfices pour 2023, il est hors de question qu'elle ne rende pas avec tous les cheminot-e-s, y compris les contractuel-le-s, le fruit de leur travail et de leur investissement. Nous ne nous contenterons pas d'une simple prime d'intéressement, nous voulons des augmentations de salaires !



Pour faire respecter ses droits il est important de les connaître :

Avant ton entretien annuel :

Pour chaque contractuel-le, la période des entretiens annuels arrive. C'est un moment important dans la vie professionnelle des cheminot-e-s contractuel-le-s, puisque c'est là que va se négocier ton Augmentation Individuelle (AI), suivant les décisions unilatérales prises par la direction lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2024. SUD-Rail va t'aider à préparer au mieux cet entretien, à faire respecter tes droits et à ne pas te laisser « enfumer » !

Avant de négocier ton augmentation individuelle, il est nécessaire de vérifier si tu as bien bénéficié des mesures NAO 2024. Il faut donc vérifier si ton salaire de base a connu une augmentation de 1,8% sur la paie de janvier et, selon les cas, si la prime d'ancienneté correspond bien à ton ancienneté dans l'entreprise.

Ensuite, il faudra vérifier si ton salaire annuel est bien supérieur aux minimums repris dans le tableau actualisé. Pour effectuer toutes ces vérifications, voire réclamer si nécessaire, tu peux contacter ton/ta délégué-e SUD-Rail.

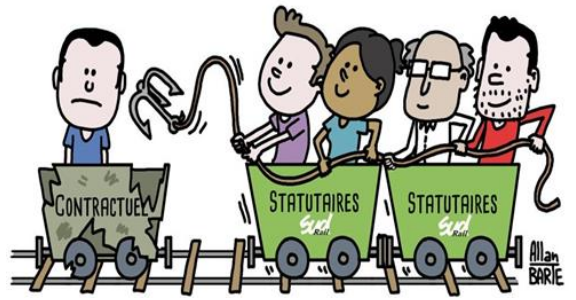
Au moment de ton entretien annuel, deux possibilités :


1. **Tu es embauché-e depuis moins de 4 ans** ⇒ Une enveloppe d'augmentation individuelle majorée « débuts de parcours » est fixée à 3% pour les salarié-e-s embauché-e-s depuis moins de 4 ans au 01/01/2024 sur les classes 1 à 6, dont le niveau de salaire de base ne dépasse pas un plafond qui sera déterminé pour chaque classe. Tu dois en bénéficier une fois sur les 4 premières années.

2. Tu es embauché-e depuis plus de 4 ans

⇒ L'enveloppe annuelle destinée aux mesures de révision salariale individuelle (*hors promotion, ancienneté et mesures générales*) des salarié-e-s contractuel-le-s, exprimée en pourcentage est fixée pour l'année 2024 à :

- 1,3% pour les salariés contractuels des classes 1 à 6
- 1,5% pour les salariés contractuels des classes 7 à 9



 Cette augmentation, accordée en général en avril, est rétroactive au premier janvier grâce à l'intervention de SUD-Rail. Vérifiez bien vos fiches de paie !

Lors de ton entretien professionnel annuel, tu dois « négocier » avec ton N+1 le pourcentage d'augmentation annuelle qui te sera accordé en plus des mesures générales NAO.

Si tu es en désaccord avec ce pourcentage, s'il est inférieur à 1,3 ou 1,5, tu peux te rapprocher de ton délégué SUD-Rail qui examinera ton cas et si besoin, effectuera une demande d'audience individuelle pour exiger des explications et le cas échéant te rétablir dans tes droits.

SUD-Rail est la seule organisation syndicale qui a des « spécialistes » de la réglementation des contractuels dans chacun de ses syndicats.

A titre d'exemple plusieurs TA de Montparnasse ont obtenu une augmentation de 6 à 11,5%, et ce de manière rétroactive (plus d'un an), grâce à notre intervention... Alors n'hésite pas !

Pour tes droits, pour une question, n'hésite pas à contacter la commission « contractuel-le-s » de SUD-Rail



Par téléphone : 06.95.47.41.00

(Tous les mercredis et jeudis de 9H00 à 17H)



L'adresse mail :

contractuel-le-s@sudrail.fr (tous les jours 24/24)

**Pour suivre l'actualité,
C'est ici**



**28 mars au 4 avril 2024
Dans nos Conseils
d'Administration**

ON VOTE



Fédération SUD-Rail
SUR TOUS LES TERRAINS
SUR TOUS LES RESEAUX...

Solidaires
SUD
Rail

Solidaires

 Fédération SUD-Rail 

 @Fede_SUD_Rail 

 Insta: Federationsudrail 

 Application SUD-Rail
iOS/Android 

Tracts, Informations, Mobilisations...